



Droit de visite du père suite separation

Par **mathothe**, le **04/07/2010** à **11:28**

Bonjour,

séparé depuis 2006, et père de 3 enfants à la charge de mon ex concubine, je rencontre depuis quelques mois des problèmes financiers (perte d'emploi).

N'étant plus en mesure de régler la pension alimentaire dans sa totalité, j'ai déposé 1 dossier auprès du juge pour enfants pour la réduction de cette pension.

Ma concubine, sous prétexte de non règlement de pension m'empêche de prendre mes enfants 1 we sur deux comme convenu.

Dans quelle mesure peut elle agir de la sorte et quels sont mes recours.

Merci d'avance,

a delobel